

Document

Nouveau recours allemand contre le fonds de secours européen

(Lepoint.fr)

14 août 2012

L'instauration du Mécanisme européen de stabilité est pour la énième fois contestée devant la Cour constitutionnelle allemande de Karlsruhe.

Les recours contre le nouveau fonds de secours de la zone euro s'accumulent devant la Cour constitutionnelle allemande. L'institution de Karlsruhe examinait déjà six plaintes visant à bloquer la ratification du MES et du pacte budgétaire et s'était donné jusqu'au 12 septembre pour prendre sa décision. Mais le groupe Europolis, un think tank basé à Berlin, vient de déposer une septième plainte qui lui demande de ne rien décider avant que la Cour européenne de justice ne vienne elle-même juger de la compatibilité du Mécanisme européen de stabilité (MES), avec le droit européen. Cette dernière doit se prononcer après une saisine de la Cour suprême irlandaise liée à une plainte d'un homme politique irlandais.

Le chargé de procédure d'Europolis devant la Cour constitutionnelle allemande, le professeur de finances publiques Markus C. Kerber, souligne *"l'embarras dans lequel se trouverait la Cour allemande"* si elle devait valider la ratification du traité avant que la Cour européenne n'en décide autrement. Sur le fond, il estime que le MES, le fonds de secours permanent de la zone euro doté de 500 milliards d'euros, comporte *"des risques financiers et économiques à la fois irréversibles et insoutenables pour l'Allemagne"*. Sa dette publique pourrait *"augmenter jusqu'à 3 700 milliards d'euros et placer l'Allemagne en état d'asphyxie budgétaire"*, notamment en cas d'appel à l'aide de l'Espagne et de l'Italie, écrit Europolis dans un communiqué.

Incertitude

Europolis estime également que *"la prévention des déséquilibres macroéconomiques"*, adoptée par l'UE, *"ne s'appuie sur aucune justification légale et de ce fait pénalise le succès des exportations allemandes"*.

D'une manière générale, les plaignants opposés au traité budgétaire et au MES - juridiquement liés - craignent qu'ils n'entraînent une responsabilité illimitée de l'Allemagne. Ils reprochent au pacte budgétaire de ne pas être limité dans le temps et d'être juridiquement irréversible.

La validation de la Cour de Karlsruhe est particulièrement attendue, car elle pourrait permettre l'entrée en vigueur du MES, indispensable pour recapitaliser directement les banques espagnoles sans en passer par l'État et couper ainsi le lien entre dette publique et dettes bancaires. À part Berlin, seul Paris n'a pas encore définitivement adopté le traité budgétaire, mais cela devrait être fait sans trop d'oppositions au Parlement. À eux seuls, un veto ou un nouveau délai imposé par l'Allemagne seraient donc susceptibles de raviver la défiance des marchés. L'incertitude serait d'autant plus longue que la Cour européenne de justice pourrait mettre encore quatre mois minimum avant de rendre sa décision.